



MAIRIE
DE
VILLE DIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2021

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
21/09/2021	21/09/2021	14	12	2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle Pierre Bertrand, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire, dans le respect de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 de gestion de la sortie de crise sanitaire :

Présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Ghislaine BOUSTIE - M. Philippe CAPOCCI- M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE- Mme Roselyne GIRAUDEL- Mme Agnès BRUNET- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ -M. Thierry TARDIEU -M. Etienne RENET.

Absents excusés :

Mme Bérengère FAVIER donne pouvoir à Mme Laurence De Moustier
Mme Carole ARAQUE donne pouvoir à M. Etienne RENET

M. Philippe CAPOCCI est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, M. Le Maire ouvre la séance en évoquant la pleine période des vendanges et en souhaitant que les pluies et orages de ces derniers jours n'impactent pas trop les récoltes. Reprenant les chiffres officiels indiquant que l'épidémie du Covid-19 commence à décroître, il espère que ces prochains mois permettront le retour de moments de convivialité avec la programmation de « la place est à nous », la nuit douce et autres festivités.

Les vœux à la population en janvier prochain permettront de mettre en avant le dossier des Sources avec la présentation du travail considérable effectué par M Marc Estivalet. Il remercie MM. André Macabet et son fils Jean-Laurent qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie ses derniers mois à l'entretien du réseau des sources. Les élus font part de leur chaleureux remerciements à ces bénévoles qui ont permis de voir la fontaine couler tout l'été.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021,**
- **Décisions municipales**
- **Délibération limitant l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation,**
- **Délibération relative au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et**

communales (FPIC) : choix du mode de répartition du prélèvement entre la communauté de communes Vaison Ventoux et ses communes membres pour l'année 2021,

- **Délibération créant un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire,**
- **Délibération d'attribution de subventions aux associations,**
- **Décisions modificatives budgétaires**
- **Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières**
- **Motion de soutien à la filière lavandicole**
- **Délibération d'attribution de subventions aux associations,**
- **Commissions : Suivi de la feuille de route, des travaux et concertations depuis le CM précédent,**
- **Questions diverses**
- **Agenda**
- **Date séminaire des Elus**

I°/ Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2021.

M. Le Maire propose au conseil municipal de voter le PV de la dernière assemblée.

Votes « favorable » à l'unanimité

II°/ Décisions municipales

A- Déclaration d'Intention d'Aliéner

M. Le Maire informe l'assemblée des dossiers suivants pour lesquels la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption

DIA 8414621N0010 : 14 rue des Espérants

DIA 8414621N0011 : 42 Grand Rue

DIA 8414621N0012 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

DIA 8414621N0013 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

DIA 8414621N0014 : 260 Traverse du Devès

DIA 8414621N0015 : 32 rue de la Bourgade

DIA 8414621N0016 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

DIA 8414621N0017 : 47 impasse des Templiers

DIA 8414621N0018 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

DIA 8414621N0019 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

DIA 8414621N0020 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

DIA 8414621N0021 : parcelle du lotissement du Clos sous le château

B- Révision Générale du PLU- Choix du bureau d'étude chargé d'élaborer la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 20-2021 en date du 31 mai 2021 prescrivant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Aussi, un appel d'offre a été lancé pour ce marché public et la commission « Urbanisme » a auditionné 3 bureaux d'études qui ont transmis leurs offres. La Commission d'Appels d'Offres (CAO), réunie le 22 juillet 2021, a examiné les dossiers des cabinets suivants selon des critères de pondération choisis par les élus :

- CROUZET-Urbanisme (Saint-Paul-Trois- Châteaux- 26)
- Poulain Urbanisme (Draguignan-83)
- Soliha84 (Caumont-Sur-Durance-84)

La CAO a validé à l'unanimité l'offre présentée par le cabinet « Poulain Urbanisme ».

Il conviendrait par conséquent d'attribuer le marché par délibération, tel que proposé par la commission d'appel d'offre, et d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et

diligenter la recherche de subventions.

Après délibération, le conseil municipal approuve le choix de la CAO concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la révision générale du PLU et valide le choix du bureau d'études « Poulain Urbanisme » s'élevant, selon les missions retenues, à 31 630 euros HT et 37 956 TTC.

Votes « favorable » à l'unanimité

III°/ Délibération relative à la limitation de l'exonération de deux ans sur la taxe foncière des propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

M. le Maire donne la parole à M. Etienne Renet, Premier adjoint délégué aux Finances et aux Ressources Humaines, pour évoquer cette question. La loi de Finances 2020 a réintroduit le principe d'exonération temporaire (2 ans) de Taxe Foncière aux constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à usage d'habitation.

Jusqu'alors, les communes pouvaient délibérer dans certaines conditions du Code Général des Impôts (CGI) pour supprimer cette exonération pour l'ensemble des locaux d'habitation ou uniquement ceux qui ne faisaient pas l'objet de prêts aidés de l'Etat.

M. Etienne Renet expose les dispositions du CGI permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur ce type de propriétés. A compter du 1^{er} janvier 2021, l'exonération de foncier bâti de 2 ans appliquée aux constructions nouvelles est redevenue automatique pour toutes les collectivités y compris pour celles qui l'avaient supprimées.

Les communes peuvent donc revenir en 2021 sur l'exonération de 2 ans mise en place par la loi mais ne sont autorisées qu'à moduler le taux de l'exonération par tranche de 10%, de 90% à 40% (par exemple, si l'exonération est limitée à 40%, cela signifie que le propriétaire ne paiera de la taxe foncière que sur 60% de la base imposable).

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations aux seuls logements financés par des prêts subventionnés par l'Etat, tels que les prêts conventionnés, les prêts à taux zéro ou encore les prêts aidés.

Pour les locaux achevés en 2021, l'exonération de TFPB sera totale si aucune délibération contraire n'est adoptée et la commune doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2021, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Considérant l'avis favorable de la commission des adjoints et des présidents de commission réunis le 16 septembre 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur ces types de constructions, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Après en avoir débattu et obtenu plus de précisions sur l'impact de la population, certains élus mettent en avant que les propriétaires sont déjà impactés par d'autres taxes pendant ces deux années.

M. le Maire ajoute que la commission Finances qui s'est tenue ce même jour pour un point d'étape, aux trois quart de l'année écoulée, montre bien que l'Etat poursuit son désengagement et la commune ne peut passer à côté de recettes supplémentaires qui représentent après simulation, une manne d'environ 3000 euros.

Cette somme pourrait paraître inconséquente mais l'avenir n'est pas suffisamment encourageant financièrement pour la négliger.

IV°/ Délibération relative au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : choix du mode de répartition du prélèvement entre la communauté de communes Vaison Ventoux et ses communes membres pour l'année 2021

M. Le Maire explique à l'assemblée que le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est le premier mécanisme national de péréquation « horizontale » pour le secteur communal.

Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle. La Communauté de communes et ses communes membres sont contributrices au fonds à hauteur de 808 298 € pour l'année 2021.

Depuis 2012, la communauté de communes a fait le choix de soutenir par solidarité, les communes de son territoire en prenant à sa charge une partie, 50%, du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En 2020, l'intercommunalité avait opté pour la prise en compte totale du FPIC, à hauteur de 778 353 €. En 2021, il est proposé que la Communauté de communes Vaison Ventoux maintienne sa prise en charge à hauteur de 778 353 €. Compte tenu que le montant du FPIC pour 2021 s'élève à 808 298 €, il convient de répartir la hausse entre les communes à hauteur de 29 945 €.

Le conseil communautaire par délibération du 16 septembre 2021, à la majorité des deux tiers, a opté pour la répartition dérogatoire libre du FPIC 2021, telle qu'indiquée au tableau ci-après.

Nom Communes	Part de la commune sur FPIC restant
MOLLANS	1 901 €
BRANTES	188 €
BUISSON	487 €
CAIRANNE	2 185 €
CRESTET	744 €
ENTRECHAUX	1 753 €
FAUCON	797 €
PUYMERAS	969 €
RASTEAU	1 335 €
ROAIX	916 €
SABLET	2 044 €

SAINT-LEGER-DU-VENTOUX	74 €
SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON	463 €
SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS	1 487 €
ST ROMAN	495 €
SAVOILLANS	143 €
SEGURET	1 534 €
VAISON-LA-ROMAINE	11 601 €
VILLEDIEU	829 €
TOTAL	29 945 €
CC VAISON VENTOUX	778 353 €
TOTAL FPIC	808 298 €

Cependant, l'unanimité du conseil communautaire n'a pu être obtenue dans le cadre du choix d'une répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2021. Aussi, il convient de soumettre à l'approbation du conseil municipal, la répartition dérogatoire libre du FPIC 2021, telle que proposée par le conseil communautaire de la communauté de communes.

Le conseil municipal est favorable à cette répartition dérogatoire qui s'élève à 808 298 € et approuve la répartition du prélèvement entre l'intercommunalité et ses communes membres de la façon suivante :

- 778 353 € pour la Communauté de communes
- 29 945 € pour les communes

Votes « favorable » à l'unanimité

V°/ Délibération relative à la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité -Article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

M. Etienne Renet expose au conseil municipal que le protocole sanitaire en vigueur, lié au COVID 19, notamment à l'école, crée de nombreuses contraintes qui impacte le bon fonctionnement de l'équipe en charge de la restauration scolaire, en raison de :

- l'organisation de la prise des repas dans diverses salles,
- de la désinfection renforcée des mobiliers scolaires et des locaux,
- de la surveillance des élèves pendant la pause méridienne dans différentes salles,
- ainsi que d'un nombre importants de convives en maternelle.

La commune a pallié au renfort en interne de ce service avec l'aide momentanée de Mme Agnès Brunet, Conseillère municipale, qui est fortement remerciée par l'assemblée. Mme Mireille STRAET, ATSEM en classe de maternelle s'est organisée pour venir en renfort de l'équipe pour s'occuper des plus petits. Cependant, il est tout de même nécessaire de prévoir la création d'un poste temporaire pour pallier à toute défection avec le recrutement d'un agent contractuel non titulaire de 12h00 à 13h30 pendant les périodes scolaires.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 8 novembre 2021 et jusqu'au 30 juin

2022, un emploi non permanent sur le grade d'agent technique territorial, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 3,41h/35ème annualisée (6/35 heures effectuées pendant les semaines scolaires). La rémunération correspond au 1^{er} échelon du grade d'agent technique.

Votes « favorable » à l'unanimité

VI°/Délibération approuvant l'octroi d'une subvention à une association

M. Le Maire rappelle que des subventions ont déjà été octroyées à certaines associations qui en avaient fait la demande lors du 1^{er} semestre 2021 et après examen de leur dossier. Aussi, la Société de chasse de Villedieu « la Prévoyante » a transmis sa demande en juillet dernier. Après étude du dossier par la commission « Finances », il est proposé de verser une subvention d'un montant de 200€ à la Société de chasse de Villedieu.

Certains élus souhaitent que l'octroi de la subvention soit conditionné au ramassage des douilles et déchets que les chasseurs pourraient laisser dans la nature et un courrier leur sera adressé dans ce sens.

La délibération est adoptée.

Votes favorable : 5 voix
Votes par abstention: 8 voix
Votes contre : 1 voix

VII°/ Décisions modificatives (DM) budgétaires

La commission Finances a entériné les DM suivantes et M. Le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de virer des crédits en vue de pouvoir payer les factures liées à certaines opérations dont les crédits inscrits au budget primitif ne sont pas suffisants. Cela concerne les opérations suivantes:

1- Travaux sur le réseau des Sources

La facture de l'entreprise TEYSSIER d'un montant de 17 955.42€ nécessite un virement de crédit supplémentaire pour compléter la ligne de crédit ouvert d'un montant de 7200€. Il faut valider les écritures comptables permettant d'inscrire 10 755.52 euros sur cette opération.

Votes « favorable » à l'unanimité

2- Travaux de réalisation du parking du Connier

Le devis de l'entreprise Missolin s'élève à 14 388€. Cela nécessite un virement de crédit supplémentaire pour compléter la ligne de crédit ouvert d'un montant de 7500 €. Il faut valider les écritures comptables permettant d'inscrire 6 888 euros sur cette opération.

Votes « favorable » à l'unanimité

3- Travaux de rénovation thermique de l'école

Le coût total de l'opération connaît un dépassement de 1714.18€ et il est nécessaire de virer des crédits nécessaires.

Votes « favorable » à l'unanimité

VIII°/COMMISSIONS

- Affaires générales, finances et RH

Rapporteur Etienne Renet :

- Point sur les ressources humaines

Il est mentionné l'absence d'un agent du service technique en arrêt maladie depuis le 02 septembre jusqu'au 31 octobre 2021. Certaines de ses missions ont été réparties sur le personnel présent.

Par ailleurs, le renfort en personnel pendant la pause méridienne à l'école va être effectué dans un premier temps par l'ATSEM en poste mais il est rappelé la nécessité de prévoir un recrutement externe si l'essai n'était pas concluant.

-Point Finances

La commission des finances s'est réunie ce jour pour étudier les réalisations des opérations en cours et à venir, vérifier l'état de la section de fonctionnement, prendre en compte les dépenses imprévues : réparation du camion, élagage des arbres dangereux, entretien du réseau d'assainissement avec le curage du tronçon de la rue des Espérants, etc..

La prochaine commission examinera les tarifs de locations de salle, les redevances d'occupation du domaine public et la secrétaire générale va collecter les tarifs des communes voisines pour préparer un réajustement des tarifs.

M. Thierry Tardieu déplore que la terrasse du village ne laisse que peu d'espace libre aux villadéens désireux de profiter du lieu sans vouloir consommer dans un des trois établissements.

M. Etienne Renet informe l'assemblée que les documents étudiés par la commission seront transmis à chaque conseiller municipal.

-Point affaires générales

-Le bureau de votes est définitivement déplacé à la salle Garcia par un arrêté préfectoral.

-Un exercice d'activation du poste de commandement communal en lien avec le plan communal de sauvegarde est organisé par la préfecture le 13 octobre prochain et la commune est inscrite.

- Commission des Affaires scolaires

Rapporteur : Mme Rosy Giraudel

Les 61 élèves de l'école ont repris les sorties hebdomadaires à la bibliothèque ou suivent les activités encadrées par un animateur de la CCVV selon leur classe.

Les travaux concernant la salle de motricité sont prévus soit aux vacances de Toussaint, soit de Noël car il y a des délais de réception des matériaux.

L'évènement « Fresque du climat » organisé le lundi 27 septembre, en Avignon, par l'Association « ECO-Lab' Environnement » a été un succès. Mme Rosy Giraudel a assisté à plusieurs tables rondes où il était question de démarches constructives car pour faire face au changement climatique, il faut d'abord le comprendre, ce que permet la Fresque du Climat.

M Le Maire évoque le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) porté par l'intercommunalité qui recense auprès de chaque commune les projets d'actions de développement durable et l'embellissement du cadre de vie. Mme Laurence De Moustier fait partie de la commission intercommunale et transmettra les informations.

- Commission voirie et sources

Rapporteur : M. Jean-Laurent Macabet

Les travaux de réfection du chemin de St Claude ont commencé et la réalisation du parking du Connier se fera à la suite. Les dernières pluies ont raviné certains trous dans la voirie déjà importants et l'agent technique a procédé au rebouchage de certains de ces nids de poule avec de l'enrobé à froid et va poursuivre ces prochaines semaines.

Pour ce qui est des sources, les travaux réalisés au début de l'été ont permis que l'eau coule à la fontaine, M. Jean-Laurent Macabet et son père ont réparé dans l'été une fuite à la première caverne ce qui est salué par l'ensemble du conseil municipal. Il faudra budgéter les travaux du réseau qui passe devant la Ramade jusqu'aux monuments aux morts.

Les élus ont fait le recensement de l'ensemble des points posant problème concernant la circulation, la signalisation et le stationnement. De plus, il y a une réunion prévue avec l'agence routière départementale concernant les dispositifs pouvant être installés aux entrées du village le 11 octobre prochain.

- Commission Communication

Rapporteur : Mme Laurence De Moustier

Le bulletin municipal n° 5 est en cours de rédaction et sera distribué d'ici la fin octobre. Le comité consultatif se tiendra le 05/10 à la suite de la réunion du cabinet ESKIS concernant le projet de la cité médiévale.

Mme Laurence De Moustier a contacté la directrice de l'école pour une participation des classes aux actions de nettoyage de l'environnement mais la journée d'action a été décalée au 19 mars 2022.

Par ailleurs, le projet concernant les mémoires des Villadéens progresse et c'est l'association de la Gazette qui portera ce projet.

- Commission Affaires sociales

Rapporteur : Mme Anna Martinez et Ghislaine Boustié

Les aînés de plus de 75 ans ont été contactés par Mme Ghislaine Boustie pour la poursuite du programme de vaccination pour les 3èmes injections.

Pour ce qui est des festivités de fin d'année et de la remise des colis des aînés, il va être demandé dans le bulletin municipal que tous ceux qui atteignent 75 ans et plus se rapprochent du secrétariat de la mairie pour mettre à jour la base des bénéficiaires.

L'espace « Ecoute et Partage » porté par la municipalité va finalement s'installer au café du Centre grâce à M. Jean-Claude Raffin et accueillera 2 fois par semaine les villadéens pour tout type d'échange, d'entraide et de moments de partage. Certaines questions administratives sont encore en suspens tout comme le lieu de stockage du matériel du café mais M Jonathan Fauque souhaite que ce projet avance vite et propose de stocker le matériel provisoirement au local de la rue des sources, ce qui est approuvé.

- Commission économie et travaux

Rapporteur : M Jonathan Fauque

Il est question d'agenda pour recevoir les porteurs de projets économiques sur la commune mais cette période de vendanges va décaler les rendez-vous à la fin du mois.

Des devis ont été demandés à des entreprises d'élagage car il va falloir procéder à des travaux d'abattage d'un pin, route de Vaison, dont la base est endommagée et qui menace de tomber sur la voie publique, tout comme le platane à l'angle de la place de la Libération et certaines branches maitresses de ses congénères et enfin de rabattre de façon importante un peuplier à l'entrée du skate-park.

Les élus discutent de la nécessité d'abattre le platane sur la place mais l'état de l'arbre ne peut laisser la situation en suspens car il est malade depuis des années et menaçant pour la sécurité de tous. Il faudra également procéder à la taille de la haie à l'entrée de Villedieu, route de Vaison, car les branches sont dangereuses pour la circulation routière et des plaintes sont arrivées en mairie.

- Commission sécurité :

Rapporteur : Philippe Capocci

Après examen des devis concernant un dispositif de vidéo protection pour l'espace loisirs Gustave Daladier, les élus vont recevoir une entreprise locale pour analyser sa proposition le 22 octobre prochain. M Le Maire rappelle le fond de concours mis en place par l'intercommunalité qui permet de disposer de 9000 euros, sur trois ans, si la commune dépense au moins la même somme.

M. Philippe Capocci annonce aussi les prochaines festivités organisées par le Comité des fêtes avec le Festival de la bière, le 30 octobre prochain à la salle Garcia.

Il fait part également des problèmes que rencontrent M. Roberto Giannico pour stationner son camion pizza le dimanche soir sur l'emplacement prévu, rue des sources alors qu'il doit pouvoir utiliser l'arceau de stationnement. Les élus en conviennent et la situation va être rétablie.

Par ailleurs, un arceau de stationnement va être installé devant le cabinet de Mme Nadine Truphémus, infirmière installée au Villadéï afin qu'elle puisse disposer d'une place devant son cabinet.

- Commission urbanisme

Rapporteur : M. Etienne Renet à la demande Mme Carole Araqué ; absente excusée.

Les réunions concernant la révision générale du PLU se déroulent normalement et les prochaines rencontres sont prévues les 21/10, 18/11 et 23/11.

- Commission Communication

Rapporteur : Mme Laurence De Moustier

- Comité Consultatif réunion le 05/10 à la suite de la réunion du cabinet ESKIS avec les élus pour la cité médiévale
- Bulletin n° 5 en cours de rédaction pour une diffusion à la fin du mois

- Commission Commémorations et Syndicats

Rapporteur : MM. Claude Cellier et Etienne Renet

Suite à la rencontre de M. le Maire avec MM. Abdelkader Noufel, Président du comité vaisonais « Souvenir français », et Jean-Jacques Auroy, les élus de la commission ont été sensible à la démarche de saluer les jeunes soldats de Villedieu, victimes de la guerre 1870-1871. Aussi, une plaque commémorative sera apposée sur le Monument aux Morts avec les noms de : Hylarion Perrin, Jules Pont et Laurent Villiet.

IX°/ Questions diverses

Des motions de soutien sont votées à l'unanimité pour la filière lavandicole et la fédération nationales des communes forestières

X°/Agenda

Prochains CM prévus le 21 octobre à 19h30 et le 23 novembre à 18h30,

Les vœux à la population seront célébrés le 07 janvier 2022

La séance est levée à 23 :15

Le secrétaire,

Le Maire



Philippe CAPOCCI.

Joël BOUFFIES.